

COMMUNE DE CHATELLERAULT

Délibération du bureau prise par délégation

du 29 avril 2013

n° 6

page 1/1

RAPPORTEUR : Madame Laurence Rabussier

OBJET : Futur aménagement du dépôt des TAC – Rue Nobel – ZI Sanital – Travaux de désamiantage et déconstruction – Autorisation de signature des marchés

Mesdames, Messieurs,

La Communauté d'Agglomération du Pays Châtelleraudais a fait l'acquisition du site des anciens abattoirs "Achard - Millenium" , situé zone industrielle du Sanital, afin d'y implanter un nouveau dépôt pour les Transports de l'Agglomération Châtelleraudaise (TAC).

Avant toute construction, la collectivité doit procéder à la démolition des bâtiments existants, ainsi qu'à leur désamiantage. Le coût de ces travaux est estimé à 426 954 € TTC, et se décompose comme suit :

Lot 1 : Désamiantage

Lot 2 : Déconstruction

** * * * **

VU l'article 28 du code des marchés publics relatif aux marchés à procédure adaptées,

VU les articles L2122-21-1 et L5211-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) relatifs à l'autorisation de signature par le président d'un marché sur la base d'une estimation de l'étendue du besoin et du montant prévisionnel du marché,

VU l'article 3 alinéa 1 2 3 des statuts de la communauté d'agglomération relatif à la compétence organisation des transports urbains,

VU la délibération n°2 du Conseil Communautaire du 1er février 2010 délégrant une partie des attributions du Conseil au Bureau,

CONSIDERANT la nécessité de lancer une procédure adaptée pour ces travaux,

Le bureau, ayant délibéré, décide d'autoriser le président ou son représentant à signer le marché de travaux avec l'entreprise qui sera retenue, ainsi que toutes les pièces relatives à ce marché.

La dépense sera imputée sur la ligne budgétaire 2313/21/30.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire
Par le président de la communauté d'agglomération
Transmis à la sous préfecture, le 06/05/2013 n° 3487
Publié au siège de la CAPC, le 07/05/2013

Pour ampliation,
Pour le président et par délégation,
La responsable du service juridique
Nadège GROLLIER